

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES D'INONDATION DU VAL DE CISSE

Il sera procédé du **lundi 24 octobre 2022 à 8H30** au **vendredi 25 novembre à 17H**, soit pour une durée de 33 jours, à une enquête publique à l'effet de voir approuvée la révision du plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation (PPRI) du val de Cisse. L'autorité compétente pour prendre la décision d'approbation est la préfète d'Indre-et-Loire.

Cette enquête se déroulera sur le territoire des communes d'Amboise, Cangey, Chargé, Limeray, Lussault-sur-Loire, Mosnes, Nazelles-Négron, Noizay, Pocé-sur-Cisse, Vernou-sur-Brenne et Vouvray.

Les pièces du dossier d'enquête seront consultables pendant la durée de l'enquête par toutes les personnes intéressées dans les mairies concernées, aux jours et heures d'ouverture au public. Le dossier sera également consultable sur le site internet des services de l'État en Indre-et-Loire (<https://www.indre-et-loire.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-en-cours>).

Monsieur Bernard MENUQUIER, secrétaire général de mairie en retraite, Monsieur Michel VERNAY, directeur d'école en retraite et Monsieur Marc LANSIART, chef de projet environnement en retraite, ont été désignés en qualité de commissaires enquêteurs composant la commission d'enquête. Monsieur Bernard MENUQUIER a été désigné en qualité de président de la commission d'enquête.

La commission d'enquête se tiendra à la disposition du public, en mairie, les jours suivants :

VOUVRAY, le 24 octobre (08H30-12H)	AMBOISE, le 7 novembre (14H-17H)
VERNOU-SUR-BRENNE, le 27 octobre (09H-12H)	LIMERAY, le 18 novembre (10H-12H)
NOIZAY, le 27 octobre (14H-16H)	MOSNES, le 18 novembre (14H-16H)
LUSSAULT-SUR-LOIRE, le 3 novembre (10H-12H15, à la salle des fêtes)	CHARGE, le 21 novembre (09H-12H)
NAZELLES-NEGRON, le 3 novembre (14H-17H)	CANGEY, le 21 novembre (14H16H)
POCE-SUR-CISSE, le 7 novembre (10H-12H15)	VOUVRAY, le 25 novembre (13H30-17H)

Pendant toute la durée de l'enquête, des registres déposés en mairie seront tenus à la disposition du public qui pourra y consigner directement ses observations et propositions sur le projet.

Celles-ci pourront également être adressées par écrit à l'attention du président de la commission d'enquête publique à l'adresse de la mairie de Vouvray – 1, rue Gambetta, 37 210 VOUVRAY, ou par voie électronique à l'adresse pref-ppri-cisse@indre-et-loire.gouv.fr

Les observations et propositions écrites transmises par courrier électronique seront anonymisées et tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais sur le site internet de la préfecture.

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de la direction départementale des territoires d'Indre-et-Loire (service risques et sécurité), par téléphone au 02 47 70 80 30, ou par mél : ddt-srs-pr@indre-et-loire.gouv.fr

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions de la commission d'enquête dans les mairies des communes précitées, à la préfecture (SAIPP/bureau de l'environnement) et sur le site internet de la préfecture.